

Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La loi française « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 fait de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes une obligation de résultat pour les entreprises.

Elle leur impose notamment de calculer chaque année leur index d'égalité femmes-hommes, afin d'évaluer les différences de rémunération. Sous la forme d'une note sur 100, cet index se compose de cinq indicateurs qui évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes dans les entreprises : les écarts de salaire, les écarts de répartition des augmentations et promotions individuelles, la part des salariées augmentées à leur retour de congé maternité et enfin le nombre de femmes et d'hommes parmi les dix plus hauts salaires.

Conformément aux obligations de transparence définies par la législation française, nous sommes fiers de publier les index 2025 de nos sociétés :

NAOS : 93/100

NAOS France : 89/100

NAOS Les Laboratoires : 79/100

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des notes par indicateur :

Indicateur	Barème	NAOS	NAOS France	NAOS Les Laboratoires
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	40	33	29	39
Écart de répartition des augmentations individuelles	20	20	20	0
Écart de répartition des promotions	15	15	15	15
Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	15	15	15	15
Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10	10	10
TOTAL	100	93	89	79